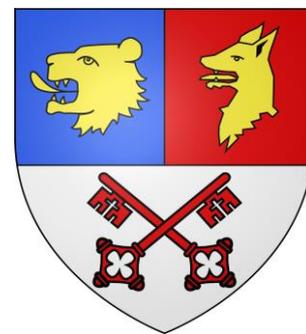


Avril 2018

Lettre d'information Biollet



Maire - André VERGE

06.84.27.88.50

1^{er} Adjoint

David SABY

06.13.53.20.06

2nd Adjoint

Alain CARLIER

06.08.22.43.82

Site Internet de la Mairie : www.biollet.fr

Mairie - 04.73.52.23.79

mairie.biollet@wanadoo.fr

- Lundi, mardi, jeudi :
9h-12h30 et 13h30-16h30
- Mercredi 9h-12h
- Vendredi 9h-12h30 et 13h30-15h30

Agence Postale :

De 9h30 à 12h

Cuisine de la salle des fêtes

La cuisine a été rénovée en 2017 avec l'installation d'un lave-vaisselle professionnel et du four.



Souscription publique et cloches de L'Eglise

Grâce à la souscription lancée par la commune, la Fondation du Patrimoine a pu récolter les dons à hauteur de 9 174€. Les travaux de remise en état des cloches et l'électrification de celles-ci ont pu être réalisés.

La Municipalité tient à remercier chaleureusement tous les donateurs qui ont permis cette restauration.

Une inauguration sera organisée très prochainement autour d'un verre de l'amitié.

Vente de sectionaux

Depuis leur origine qui remonte bien avant le Moyen âge, ces terres étaient destinées à permettre aux pauvres de vivre en faisant paître leur troupeau de moutons, de chèvres, parfois de quelques vaches, de pratiquer l'affouage (coupe du bois de chauffage et du bois d'œuvre), la cueillette, etc. A l'origine ces biens sont des « communaux » au sens de patrimoine foncier collectivement approprié par une communauté. La loi du 18 juillet 1837 institue « la section personne morale », seule titulaire du droit de propriété sur ces biens.

Depuis la loi de 2014, ne peuvent décider (par élections organisées par la Mairie) de l'avenir des biens de section uniquement les personnes ayant leur résidence principale réelle et fixe sur la section concernée.

Le fruit d'une vente doit être réinvesti au profit de la section.

Se référant à cette nouvelle loi, des sectionaux ont été mis en vente.

La vente à Nouaillat a permis l'achat d'un groupe électrogène pour les habitants du village et celle de la Brousse devrait permettre un embellissement du hameau.

Donation d'un terrain et d'un chalet au profit de la commune

La société de Chasse de Biollet, à la recherche d'un local, a fait une demande en Août 2017 pour acquérir le terrain ZM 79 au Cheix et le chalet qui s'y trouve. Après prise de contact avec les propriétaires, ceux-ci ont expliqué qu'ils ne souhaitent pas vendre leur bien mais en faire don à la commune de Biollet en souvenir du bon temps qu'ils y ont passé.

La Mairie a accepté cette donation dont la signature a eu lieu le 6 avril 2018 à l'office Notarial de Montluçon.

La commune restera donc propriétaire du bien conformément aux souhaits des donateurs et un bail sera signé entre la Mairie et la société de Chasse pour mise à disposition de ce local.

La Municipalité ne peut que remercier les généreux donateurs pour ce geste d'une grande beauté, il s'agit de Michèle et Rudy Kopffhammer domiciliés à Montluçon.



Le C.C.A.S

« Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison étroite avec les institutions publiques et privées »

Depuis un an environ, il est composé de 9 membres dont 5 élus.

Parmi les actions faites l'année dernière, un cadeau a été offert pour Noël aux personnes âgées de 80 ans et plus. Ce qui devrait d'ailleurs être reconduit pour le prochain Noël. Il est également envisagé, à l'automne, un après-midi « intergénérationnel » en liaison avec l'école maternelle, avec certainement la projection d'un petit film suivie d'un goûter. Toutes les informations seront données le moment venu.

Le CCAS ayant pour mission de recenser les besoins sociaux de l'ensemble de la population, pour tout renseignement, vous pouvez vous adresser à la mairie.

Ecole et Garderie

Une classe menacée de fermeture sur le RPI Biollet-Charensat-Espinasse a finalement pu être sauvée pour la rentrée prochaine. Merci à tous les habitants qui se sont mobilisés lors des journées de blocage.

Ce sauvetage sera de courte durée si rien n'est fait : une réflexion doit obligatoirement s'engager avec les communes voisines pour un projet de territoire en ce qui concerne la scolarisation des petits et dans le but de leur éviter des trajets surréalistes vers des écoles plus éloignées.

Nous rappelons à tous les parents qu'une garderie gratuite a été mise en place à l'école de Biollet, les matins et soirs pour les lundis, mardis, jeudis, vendredis mais également le mercredi matin.

Renseignements à la Mairie.

La cabine aux livres de l'Agence Postale

Qu'est ce que c'est?

Un service de libre échange de livres/BD/mangas, gratuit



Comment ça marche?

On apporte les livres que l'on ne veut plus pour les mettre à la disposition de tout le monde (même des vieux livres). On prend un livre ou deux que l'on veut lire et on peut les ramener ou les garder.

Qui peut participer?

Tout le monde!!

Zones Humides

Dans le cadre du contrat territorial du bassin de la Sioule, le SMAD des Combrailles a lancé depuis septembre 2014 un inventaire des zones humides. L'objectif est de recenser de manière précise et fiable l'ensemble des zones humides présentes sur la commune. Ce travail est réalisé en concertation étroite avec les différents acteurs du territoire au travers d'un groupe de travail communal présidé par le Maire. L'inventaire terrain sera réalisé début août 2018 sur l'ensemble de la commune. Pour le passage sur le terrain, la commune est découpée en 7 secteurs qui sont les suivants :

- Secteur 1 : Chantessel, Villemontheix, La carte, Termes.
- Secteur 2 : Chez cazard, Le venteuil, Lamadon.
- Secteur 3 : Boulard, Martinon, La maison neuve, Le puy, Charinges.
- Secteur 4 : Le sacristain, Bunleix, Le bourg, Sourdeliers, Bascobert.
- Secteur 5 : Puy du prat, Le prat, Le breux, La tuilerie, Fougereix, Muraton.
- Secteur 6 : Laussedat, Puy pelat, Le bost, Le cheix,, Le condaubeix, Les arses.
- Secteur 7 : La chabassière, La villefranche, Les yserts, La brousse, Nouaillat.

A chaque secteur correspond un référent, pour les personnes souhaitant participer à la démarche et être présentes lors du passage terrain des animatrices, merci de bien vouloir vous faire connaître auprès de la mairie.

Vente du terrain ZT 71 (sortie du bourg)

La moitié du terrain ZT 71 (soit 7 000m²) était destinée à l'implantation de 3 silos à grain de la société Chouvy pour le stockage des céréales des agriculteurs du secteur. Une première décision négative d'une commission de la DDT (s'appuyant sur « la loi Montagne ») avait mis un frein au projet. Le sous-préfet, considérant que cette construction était tout à fait légitime, a émis un avis favorable à l'implantation, annulant ainsi la décision de la commission.

Mais c'était sans compter sur l'avis de L'Architecte des Bâtiments de France qui a obligé la commune et la société Chouvy à abandonner la construction des silos à Biollet !

L'autre moitié du terrain va permettre la construction d'un lieu de stockage du matériel de la CUMA des Deux Clochers, le permis de construire a été accordé.

Etat civil

2017

Décès:

DUMONT Jean-Paul
ROUDAIRE Gisèle
POUGHEON Jeanne
MAZERON Jean, ancien Maire
POUMEROL Odette
CAILLOT Raymond
POUMEROL Lucienne
POUMEROL Marie
PEROL Adrien
VERGE Elise
HERMANS Monique

Ils avaient des attaches à Biollet :

VALANCHON Marc
CROMARIAS Jean-Paul

Ils ont été inhumés à Biollet :

MAUCHER Gérard
VIGNAL Bruno

Mariage:

CLENET Hervé et MONTIS Maryanick

Naissance:

POUMEROL Lucine

Début 2018

Décès:

SABY Marie
MAZERON Simone

Naissance:

SABY Louise

Programme Travaux

En 2017 :

Bicouche sur les routes de Chez Cazard et au Cheix .

Prévisions pour 2018 :

Bicouche sur les routes du Prat, de Puy-Pelat, de la Tuilerie et de la Raterie.

Sont prévus en 2018 :

- Peinture des volets de l'école.
- Restauration des toits du Presbytère et de la petite bascule.
- Changement des portes d'entrée de l'école.
- Travaux à la salle des fêtes (Adaptation aux personnes handicapées).



Merci Jeannot...

La gestion du réseau de distribution d'eau de Biollet

La commune investit cette année 11 000 € pour le changement du système d'automatisme de surveillance et de gestion du réseau d'eau.

Nous sommes tous fiers à Biollet d'avoir la complète maîtrise sur une eau de qualité et la Municipalité compte bien défendre ce bien précieux face aux enjeux obscurs imposés par des lois comme « la loi Nôtre ».

CHATEAU D'EAU



Deux réservoirs de 200 m³

- 1^{er} construit en 1964
- 2^{ième} construit en 1999

DISTRIBUTION

- Consommation moyenne journalière : entre 90 et 140 m³ (suivant la saison)
- Toutes les vannes ont été répertoriées par Sébastien.



SOUS-STATION DE POMPAGE

- Mise en service 1965
- Réservoir de Pompage d'une capacité de 100 m³
- Pompage : 2 pompes immergées de 9 KW
- Débit horaire : 21m³.
- Fonctionne alternativement (changement de pompe automatique à chaque démarrage).
- Depuis 1965 les pompes ont été remplacées deux fois la dernière fois remonte à 2002.
- Automatisme : un fonctionnement automatique à été mis en place en 2005-2006 (voir page suivante).



SOURCE « La fond Chaude »



- Année de captage entre 1963 et 1965
- Débit moyen : 220 m³ / Jour

Fonctions de l'Automate

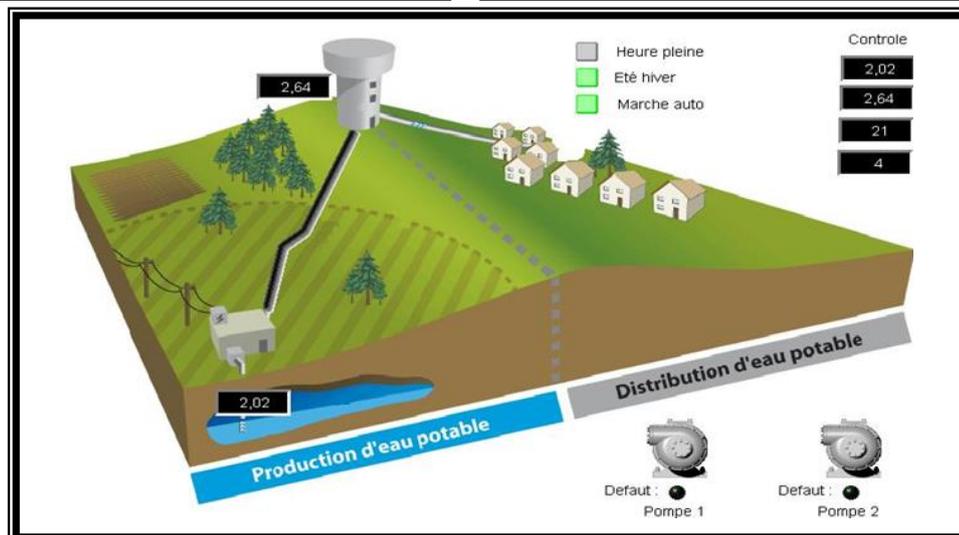
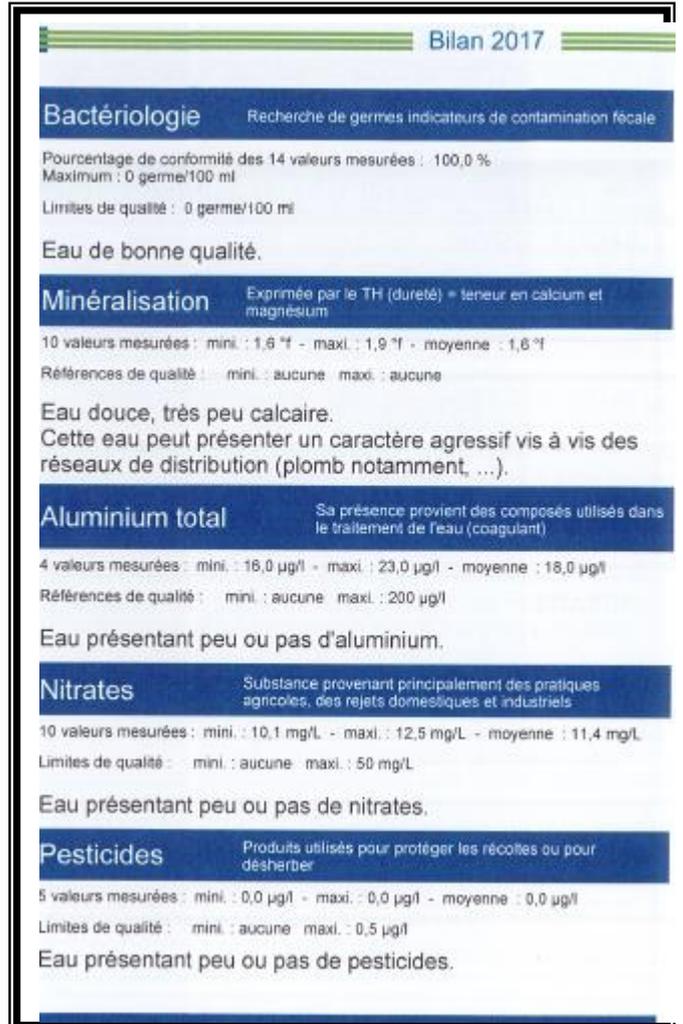
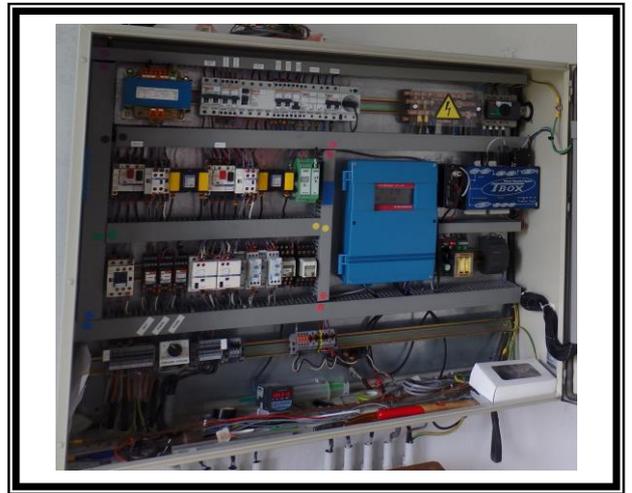
Gérer au plus juste la remontée de l'eau au Château d'eau par les pompes depuis la sous-station en tenant compte des tarifs horaires du fournisseur d'énergie :

- Pompage en priorité en tarif de « NUIT » pour le remplissage du Château d'eau et maintien d'une hauteur mini dans celui-ci en tarif de « JOUR » si nécessaire. (A noter qu'en période de consommation normale et en absence de fuite le pompage se fait uniquement en tarif de « NUIT » (tarif le plus bas).
- En cas de dysfonctionnement d'une pompe, la seconde prend automatiquement la relève.

Le système mesure en temps réel la hauteur d'eau dans le Château d'eau ainsi que celui de la sous-station de pompage, cette mesure est réalisée par des capteurs de niveau à ultrasons. (Par le passé cette détection de niveau était réalisée par deux niveaux à flotteur, niveau Haut et niveau Bas)....

Actuellement on peut communiquer avec l'automate de gestion par GSM + logiciel de supervision sur PC portable ce qui permet à tout moment de pouvoir consulter la hauteur des différents réservoirs ainsi que l'état de fonctionnement des pompes (Voir photo ci-dessous de la vue sur le PC).

Cette année, l'automatisme de gestion va être remplacé par un système plus moderne et plus performant qui permettra de gérer et de surveiller notre réseau de distribution d'eau potable.

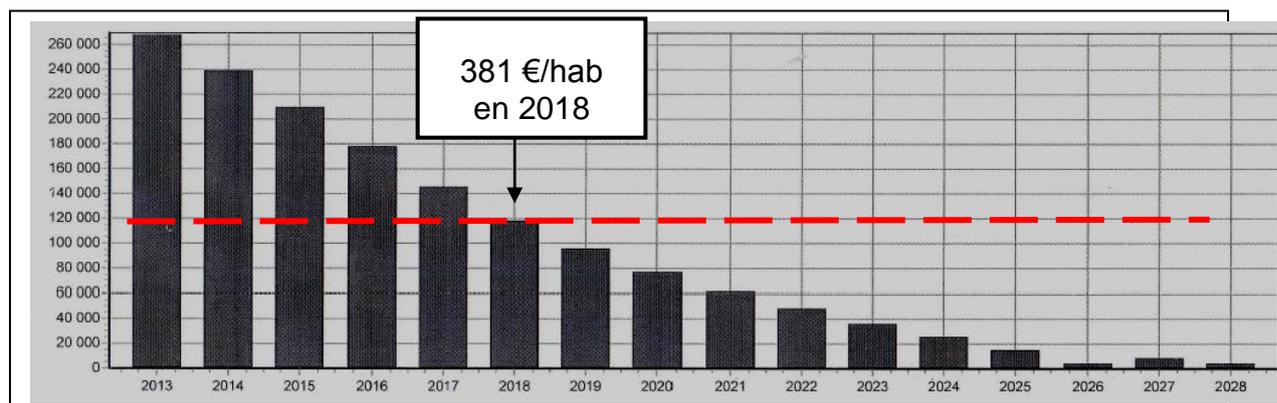


Vue générale du Budget Communal Primitif 2018

Dépenses de fonctionnement			Recettes de fonctionnement		
11.	Charges générales	94 307,23	13.	Remboursement RPI	14 500
12.	Charges de personnel	160 950	70.	Produits des services	21 100
14.	Attribution compensation	7 236	73.	Impôts	119 740
65.	Gestion courante	59 822,78	74.	Dotations (+ 1000€)	155 432
66.	Intérêts des emprunts	5084,72	75.	Immeubles	14 000
68.	Dotations aux amort.	760	002	Report excédent fonct.	25 627,18
<div style="border: 2px solid black; padding: 5px; margin: 10px auto; width: 80%;"> 023. Virement en recettes d'investissement au 021 : 22 238,45€ </div>					
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin: 5px auto; width: 80%;"> Total dépenses : 350 399,18 € </div>			<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin: 5px auto; width: 80%;"> Total recettes : 350 399,18 € </div>		
Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
23.	RàR : presbytère, bascule, porte école, cloches	25 434 €	21.	Sectionnaux	3 200
21.	Sectionnaux + notaire	4 150	13.	Subventions (RàR)	24 149
16.	Capital emprunts Cautions	24 048,45	16.	Cautions	350
001.	Résultat négatif reporté	12 066,96	10.	Taxe d'aménagement	2 000
			040.	Amortissements SIEG	760
			1068.	Excédents fonct. capitalisés	13 351,96
			021.	Virement section fonct.	22 238,45
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin: 5px auto; width: 80%;"> Total dépenses : 66 049,41 € </div>			<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin: 5px auto; width: 80%;"> Total recettes : 66 049,41 € </div>		

Etat de la dette

Moyenne départementale : 656€/hab



Festivités de Biollet : à vos agendas...

<i>26 Mai :</i>	<i>Repas de la société de Chasse à la salle des fêtes</i>
<i>23-24 Juin :</i>	<i>Fête Patronale (Comité des Fêtes)</i>
<i>1^{er} Juillet :</i>	<i>Concours de Pétanque à Termes (Les amis du Guillarran)</i>
<i>22 Juillet :</i>	<i>Concours de Pétanque au Cheix (Amicale Laïque)</i>
<i>5 Août :</i>	<i>Fête au Cheix (Amicale Laïque)</i>
<i>12 Août :</i>	<i>Thé Dansant (Biollet Amitié)</i>
<i>25 Août :</i>	<i>Intervillages au Terrain de Foot (Comité des Fêtes)</i>
<i>26 Août :</i>	<i>Vide Grenier à Termes (Les amis du Guillarran)</i>
<i>29 Septembre et 6 octobre :</i>	<i>Théâtre (Amicale Laïque)</i>
<i>13 octobre :</i>	<i>Foire à la Pomme de Terre (Comité d'organisation)</i>
<i>20 Octobre :</i>	<i>Concours de Belote (Biollet Amitié)</i>
<i>21 Octobre :</i>	<i>Guinguette (Côté Cour)</i>
<i>2 Décembre :</i>	<i>Repas Téléthon</i>
<i>15 Décembre :</i>	<i>Soup'athlon (Comité des Fêtes)</i>
<i>16 Décembre :</i>	<i>Loto (Amicale Laïque)</i>

Merci à toutes les associations pour leur dynamisme et à tous les bénévoles

